AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 183

AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DES BARRAGES DU LAC CLAUDE (X0004245) ET DU LAC DENIS (X0004246) ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 630 165 $ ET UN EMPRUNT DE 2 430 165 $ AFIN D'EN PAYER LES COÛTS

Avis public est par les présentes donné:

Que le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté, lors de sa séance ordinaire du 14 avril 2025, le *Règlement d'emprunt numéro 183 autorisant des travaux de réfection et de mise aux normes des barrages du lac Claude (X0004245) et du lac Denis (X0004246) et décrétant une dépense de 2 630 165 $ et un emprunt de 2 430 165 $ afin d'en payer les coûts.*

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée et ledit règlement entrera en vigueur à la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi comme suit :

1. par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 30 mai 2025.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Rawdon, le 3 juin 2025.

(signé) *Caroline Gray*

M^{e} Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe